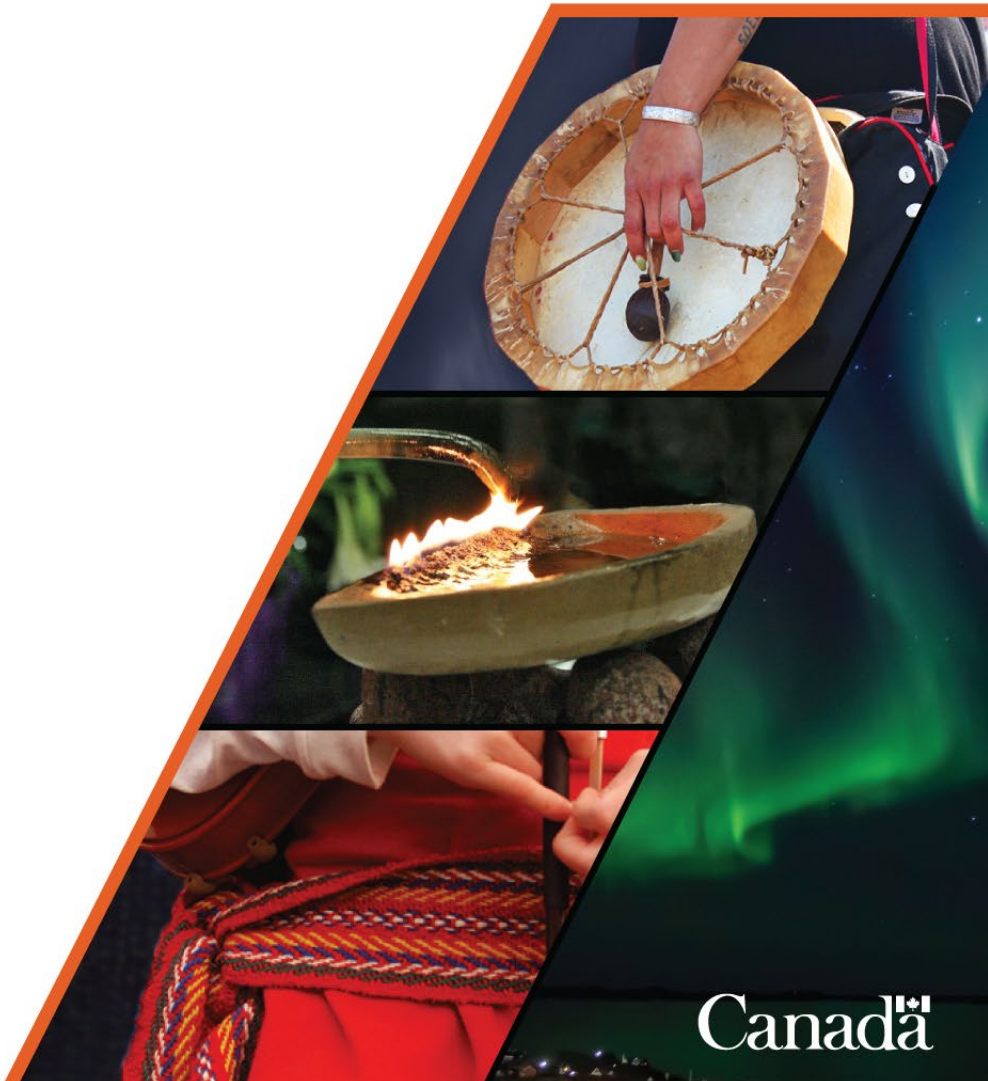




Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

Plan ministériel
2019-2020



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec :

CommunicationsPublications@canada.ca

www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord

1-800-567-9604

ATS seulement : 1-866-553-0554

QS-3661-100-FF-A1

Catalogue : R1-106F-PDF

ISSN : 2561-6145

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada:
2019–20 Departmental Plan

Table des matières

Message des ministres	1
Aperçu de nos plans et contexte opérationnel	3
Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite	9
Droits et autodétermination	9
Développement communautaire et régional	17
Services internes	25
Dépenses et ressources humaines	29
Dépenses prévues.....	29
Ressources humaines prévues.....	32
Budget des dépenses par crédit voté	32
État des résultats condensé prospectif.....	32
Renseignements complémentaires.....	35
Renseignements ministériels	35
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes	37
Tableaux de renseignements supplémentaires	37
Dépenses fiscales fédérales	38
Coordonnées de l'organisation	38
Annexe : définitions.....	39
Notes en fin d'ouvrage.....	43

Message des ministres

Nous, la ministre des Relations Couronne-Autochtones et le ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur, sommes heureux de présenter le Plan ministériel 2019-2020 de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

Le 18 juillet 2018, le premier ministre a créé le poste de ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur afin d'aider les résidants du Nord à relever les défis particuliers auxquels ils sont confrontés et à saisir les occasions émergentes. L'ajout d'un nouveau ministre qui porte une attention soutenue aux affaires du Nord a permis un redoublement des efforts et un travail accru avec des partenaires afin de remplir nos mandats distincts, qui consistent à amener des changements importants et durables pour les Autochtones et les résidants du Nord à l'échelle du Canada.

Dans la prochaine année, le Ministère continuera de faire progresser la réconciliation significative et accélérera le renouvellement de la relation entre la Couronne et les peuples autochtones, afin qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. De plus, le Ministère continuera de diriger le travail du gouvernement dans le Nord en collaboration avec ses partenaires territoriaux, provinciaux et autochtones.

Tournés vers l'avenir, nous voulons intensifier les changements importants qui se produisent actuellement et qui renforcent la relation entre le Canada et les peuples autochtones. Nous continuerons de travailler avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis sur les priorités qu'ils ont cernées pour soutenir leur vision de l'autodétermination et éliminer les obstacles coloniaux qui entravent l'exercice de leurs droits protégés par la Constitution. Nous travaillerons à réparer les injustices historiques de longue date dans le cadre d'un véritable partenariat avec les dirigeants, les collectivités et les organismes autochtones. Ensemble, nous avancerons sur le chemin de la réconciliation en élaborant de nouvelles ententes et initiatives qui font progresser la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination, qui promeuvent une croissance inclusive et qui protègent les droits de tous les Canadiens et Canadiennes.

Parallèlement, nous sommes résolus à poursuivre notre travail avec les résidants du Nord et les partenaires autochtones et territoriaux afin de former des collectivités fortes, diversifiées, durables et dynamiques dans l'Arctique et le Nord. Nous adoptons une approche pangouvernementale à l'égard du Nord dans nos travaux portant sur un nouveau cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord qui permettra de saisir les occasions et d'affronter les défis dans les régions en évolution de l'Arctique et du Nord. Ce nouveau cadre sera axé sur huit objectifs principaux : citoyens et collectivités, économies solides, infrastructure globale, environnement et biodiversité, connaissances scientifiques et autochtones, leadership mondial, sécurité, ainsi que sûreté et défense. Il adoptera une approche inclusive à l'égard de l'Arctique, dans une optique régionale et fondée sur les distinctions, tout en intégrant les dimensions nationales et internationales.

Dans le cadre de cet effort de vaste portée, nous continuerons également à nous adapter et à trouver des solutions permanentes aux changements climatiques dans le Nord, conformément au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, tout en favorisant et en encourageant le développement durable en partenariat avec les collectivités autochtones et du Nord. Avec deux ministres



qui se consacrent à améliorer la vie des Autochtones et des résidents du Nord, nous nous attendons à un progrès considérable au cours des mois et années à venir.

L'honorable Carolyn Bennett, M.D., c.p., députée
Ministre des Relations Couronne-Autochtones

L'honorable Dominic LeBlanc, c.p., c.r., député
Ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur

Aperçu de nos plans et contexte opérationnel

En août 2017, le premier ministre a annoncé la dissolution d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et la création de deux nouveaux ministères, soit Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et Services aux Autochtones Canada (SAC), afin de mieux répondre aux besoins des personnes qu'ils desservent, d'accélérer l'autodétermination, de combler les écarts socioéconomiques, et de faire progresser la réconciliation.

Pour les peuples autochtones, la relation coloniale avec le Canada a été marquée par des promesses non tenues, de la négligence et des abus, ainsi que par un manque de respect à l'égard de leurs traditions et de leurs formes distinctes de gouvernance et de lois. La dissolution d'AANC reflète une nouvelle ère de coopération avec les peuples autochtones, fondée sur le respect, la reconnaissance et la mise en œuvre des droits. Il s'agit d'une occasion sans précédent d'apporter des changements durables, profonds et transformateurs et de s'éloigner des approches paternalistes du passé.

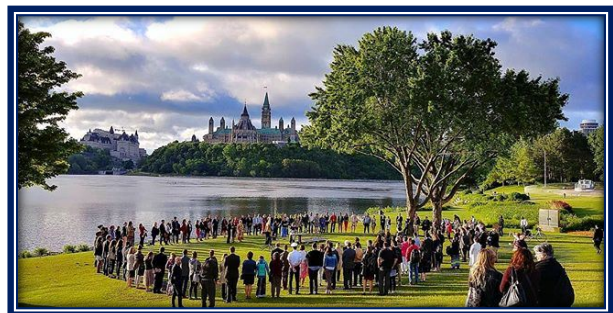
RCAANC transforme la façon dont nous interagissons avec les peuples autochtones et travaillons en partenariat avec eux. Le Ministère travaille également à accélérer le renouvellement de la relation du Canada avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, en se fondant sur les distinctions, et à appuyer les visions autochtones de l'autodétermination. L'exploration des priorités communes et l'élaboration conjointe de solutions avec nos partenaires autochtones offrent l'occasion d'intégrer des approches fondées sur les distinctions et adaptées à la culture dans les nouvelles activités de réforme des lois et des politiques. En travaillant avec les peuples autochtones, nous apprenons à mieux comprendre leurs priorités et la façon dont ils perçoivent et définissent l'autodétermination, en plus d'appuyer la reconstruction de leurs nations.

Travailler ensemble dans un esprit de renouveau pour trouver des solutions communes par le dialogue est le meilleur moyen de redresser les erreurs du passé, de faire progresser la réconciliation et de forger une nouvelle relation avec les peuples autochtones dans l'intérêt de tous les Canadiens.

En 2019-2020, RCAANC continuera de travailler en partenariat avec les peuples autochtones et les résidents du Nord à la réalisation de trois priorités, soit : accélérer le renouvellement de la relation avec les peuples autochtones; appuyer les visions autochtones de l'autodétermination en modernisant les structures institutionnelles et la gouvernance; développer le potentiel du Nord.


Accélération du renouvellement de la relation avec les peuples autochtones

Les relations fondées sur les structures coloniales ont contribué à l'écart socioéconomique inacceptable entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada. Bien que les réalités quotidiennes des collectivités autochtones doivent continuer d'être abordées par l'amélioration des services, il faut également ouvrir une voie vers un changement transformateur. Ce mandat fait partie du travail inachevé de la Confédération et est essentiel au succès du Canada dans son ensemble.



Cérémonie de l'aube 2017, Gatineau (Québec)

Pour renouveler la relation, il faut reconnaître et résoudre les injustices du passé et abandonner la pratique paternaliste qui consiste à élaborer des priorités et des solutions sans les peuples autochtones. Au cours de la prochaine année, le Ministère prendra les mesures suivantes :

- Faire progresser la réconciliation entre la Couronne et les peuples autochtones, débloquer les possibilités de développement économique et combler les écarts socioéconomiques entre les collectivités autochtones et non autochtones grâce à la conclusion de traités, d'accords et d'autres arrangements constructifs.
- 
- Accélérer les progrès des tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination partout au Canada, dont le nombre s'élève à plus de 75, afin d'explorer de nouvelles façons de travailler avec les collectivités autochtones. Ces discussions, auxquelles ont participé plus de la moitié des collectivités des Premières Nations, examinent des priorités communes et mènent à l'élaboration conjointe des mandats pour promouvoir les intérêts, favoriser l'autodétermination et travailler à combler les écarts socioéconomiques.
 - Continuer de travailler avec les Premières Nations, en collaboration avec le groupe de travail technique mixte, sur les réformes des processus, des politiques et des lois en ce qui concerne le processus de règlement des revendications particulières. Ce travail consistera entre autres à explorer des options pour améliorer l'indépendance du processus.
 - Continuer d'appuyer la mise en œuvre des [appels à l'action](#)ⁱ de la [Commission de vérité et réconciliation](#)ⁱⁱ qui ont trait aux rôles fédéraux, et continuer de respecter la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Nous continuerons également de travailler avec les provinces, les territoires et la société civile pour faire progresser les appels à l'action. La Commission de vérité et réconciliation a formulé 94 appels à l'action, dont 76 relèvent de la responsabilité fédérale ou sont une responsabilité partagée avec d'autres partenaires, mettant en cause 25 entités fédérales. En date de janvier 2019, 63 p. 100 des 76 appels à l'action étaient terminés ou entamés, et 37 p. 100 en étaient aux premières étapes de la planification.
 - Travailler à régler les litiges avec les peuples autochtones, y compris ceux concernant les réclamations pour des expériences vécues dans l'enfance, à l'extérieur du système judiciaire, avec équité, compassion et respect. Cela est essentiel à la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Voici quelques exemples de cet engagement :
 - la poursuite de la mise en œuvre de l'entente de règlement ayant trait à la rafle des années 1960 avec les Premières Nations et les Inuit, ce qui constitue la première étape de la conclusion de ce sombre chapitre de l'histoire du Canada. Le gouvernement du Canada travaillera également avec les demandeurs et leurs avocats, les provinces et les territoires, ainsi que les dirigeants métis afin de progresser vers le règlement des litiges restants concernant la rafle des années 1960;
 - la poursuite du travail pour appuyer la création d'une fondation, dans le cadre de l'entente de règlement ayant trait à la rafle des années 1960, pour appuyer la guérison, le mieux-être, la langue, la culture, l'éducation et la commémoration;
 - la poursuite du travail en vue de conclure une entente de règlement proposée pour les anciens élèves des externats indiens (*McLean c. Procureur général du Canada*), en

mars 2019, visant à résoudre le litige. Le règlement proposé comprend une indemnisation individuelle et des investissements prospectifs pour soutenir la guérison, le mieux-être, l'éducation, la langue, la culture et la commémoration. La Cour fédérale du Canada doit approuver le règlement proposé avant sa mise en œuvre.

- Analyser les résultats du processus de collaboration sur l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté des Premières Nations, en collaboration avec le représentant spécial de la ministre, ainsi que les conseils et l'orientation du Comité consultatif autochtone. Un rapport au Parlement sur les résultats de la consultation, y compris les recommandations, dans le cadre de la *Loi modifiant la Loi sur les Indiens pour donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Descheneaux c. Canada (Procureur général)* (projet de loi S-3) sera déposé en juin 2019.

Modernisation des structures institutionnelles et de la gouvernance pour appuyer l'autodétermination

Par le passé, le Canada n'a pas respecté les lois et les gouvernements distincts des peuples autochtones, et le gouvernement fédéral a eu recours à des pratiques coloniales et paternalistes qui ont nié et miné les droits et la dignité des peuples autochtones. Pour que les collectivités puissent exercer leur droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale, il est nécessaire d'appuyer les systèmes de gouvernance autochtones; ainsi, les collectivités pourront effectuer la transition des systèmes coloniaux à la réaffirmation du contrôle et de la compétence.

En 2019-2020, RCAANC poursuivra l'élaboration conjointe d'une approche fondée sur des principes en matière de relations financières avec les gouvernements autochtones, approche qui est conforme aux ententes et aux traités sur l'autonomie gouvernementale et, en fin de compte, qui appuie l'élimination des écarts socioéconomiques. Le Ministère prendra aussi les mesures suivantes :

- Accélérer les progrès des tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination, dont le nombre s'élève à plus de 75, et augmenter le nombre de traités modernes globaux exhaustifs et de nouvelles ententes d'autonomie gouvernementale. Les partenaires autochtones font progresser le dialogue sur la reconnaissance et la mise en œuvre des droits autochtones.
- Continuer de travailler avec les peuples autochtones pour éliminer la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent, toutes deux désuètes, et les remplacer par les paramètres d'une nouvelle politique fondée sur les droits. L'objectif de la nouvelle politique sera de veiller à ce que la relation entre le Canada et les peuples autochtones soit fondée sur la reconnaissance et la mise en œuvre des droits autochtones. Les séances de mobilisation se poursuivront pendant tout l'été 2019 afin de poursuivre les discussions sur les approches stratégiques à l'égard de sujets précis avec les partenaires autochtones, et de continuer d'écouter les idées sur ce qui pourrait être inclus dans toute loi fédérale proposée.
- Continuer d'aider les Premières Nations à exercer leur compétence dans les domaines de la gestion financière, de l'imposition foncière, de la production de recettes locales et de l'accès au capital par l'entremise des trois institutions financières des Premières Nations (le Conseil de gestion financière des Premières Nations, la Commission de la fiscalité des Premières Nations et l'Administration financière des Premières Nations).

- Adopter une loi habilitante pour la création de RCAANC et de SAC, dont les mandats permettront de mieux répondre aux besoins distincts des Premières Nations, des Inuit et des Métis.
- Travailler avec les représentants des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans le cadre des mécanismes bilatéraux permanents afin de : continuer à faire progresser les priorités établies pour les deux premières années; déterminer les priorités communes pour la troisième année; continuer de faire progresser le travail d'élaboration conjointe des politiques; surveiller les progrès continus. Ces processus continueront d'être souples et de s'adapter à l'évolution des priorités et des intérêts de chaque mécanisme bilatéral permanent.

Avancement des travaux dans le Nord

Des collectivités solides dans l'Arctique, l'environnement et le développement économique durable du Nord revêtent une importance pour les résidents du Nord et pour l'ensemble du Canada. Le rôle du Ministère consiste à soutenir les aspirations des résidents du Nord, notamment sur les plans de l'évolution des politiques, de la santé des personnes et des collectivités, de la durabilité des économies, de la protection de l'environnement et de l'accroissement de la capacité de lutter contre les changements climatiques, d'y réagir et de s'y adapter. En 2019-2020, le Ministère continuera de prendre les mesures suivantes :



Famille inuite dégustant des aliments traditionnels

- Travailler avec des partenaires clés à l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada – un plan pangouvernemental à long terme pour l'Arctique d'ici 2030 et au-delà. La politique est élaborée conjointement et est fondée sur le modèle de leadership partagé dans l'Arctique qui a été élaboré avec les organismes autochtones, d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires. Le lancement du nouveau cadre devrait avoir lieu en 2019.
- Faire progresser le processus de transfert des pouvoirs administratifs en ce qui concerne les terres et les ressources, en concluant une entente de principe avec le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc.
 - Le processus de transfert des responsabilités au Nunavut vise à améliorer les relations entre les Inuit et la Couronne en donnant au territoire un plus grand contrôle sur ses affaires politiques et économiques, ce qui favorisera le développement économique dans le Nord.
- Continuer de travailler avec les intervenants du Nord sur des questions comme le développement économique, l'économie numérique et la prestation de services gouvernementaux dans le cadre de forums intergouvernementaux, comme le Forum des ministres responsables du développement du Nord.
- Travailler en partenariat avec les résidents du Nord, les gouvernements territoriaux, les groupes autochtones et les instituts de gouvernance publique pour faire progresser les possibilités de développement économique durable et la prise de décisions fondées sur la science dans les secteurs des ressources, comme le pétrole et le gaz extracôtiers.
 - Continuer d'appuyer et de poursuivre les cadres réglementaires dans le Nord, y compris les lois sur l'évaluation environnementale qui permettent de prendre des décisions éclairées en

matière de gestion des ressources en tenant compte des intérêts des peuples autochtones et des résidents du Nord;

- Continuer d'appuyer la participation des Autochtones et des résidents du Nord aux grands projets d'infrastructure ou de ressources dans le cadre du [Programme d'aide financière aux participants du Nord](#)ⁱⁱⁱ. Ce programme appuie la participation efficace des personnes susceptibles d'être touchées par le développement de grands projets dans les régions où les ententes sur les revendications territoriales exigent des études d'impact dans le Nord.
- Mettre en œuvre le programme de subventions [Nutrition Nord Canada](#)^{iv}, récemment élargi, en consultation avec les collectivités du Nord, ainsi que la nouvelle subvention aux exploitants de ressources alimentaires pour aider à réduire les coûts élevés associés aux activités de chasse et de récolte traditionnelles.
- Soutenir les initiatives communautaires visant à contrer et à atténuer les effets des changements climatiques dans le Nord.
- Continuer d'aider les collectivités du Nord à réduire leur dépendance au diesel, pour appuyer la mise en œuvre du [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#)^v, en offrant un soutien aux collectivités, aux gouvernements et aux organismes du Nord en ce qui a trait à l'élaboration de projets d'énergie propre et d'initiatives de renforcement des capacités.
- Continuer d'inclure les peuples autochtones et les résidents du Nord qui vivent à proximité de sites contaminés dans les projets d'assainissement grâce à des consultations, à la mobilisation communautaire, à des partenariats et à des occasions de renforcement des capacités. On s'attend à ce que la gestion des sites contaminés par le Ministère, en partenariat avec les intervenants autochtones, réduise les risques pour la santé humaine et environnementale tout en faisant la promotion des avantages socioéconomiques pour les résidents du Nord, en particulier les peuples autochtones.



Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord – lac Little Fox

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus de RCAANC, consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite

Droits et autodétermination

Description

Soutenir les organismes, individus, collectivités et gouvernements autochtones et du Nord, dans le contrôle et la gestion de leurs propres affaires et intérêts en se fondant sur la reconnaissance et l'honneur des droits, le respect, la collaboration et les partenariats. Les activités comprennent : la capacité en matière de gouvernance et la planification communautaire, la négociation et la mise en œuvre des traités, les accords d'autonomie gouvernementale et les revendications particulières; régler les griefs historiques; consulter et mobiliser sur les enjeux d'importance pour les Autochtones et les résidents du Nord ainsi que l'inscription, les successions, l'administration des fonds en fiducie et la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Faits saillants de la planification

Le renouvellement d'une relation fondée sur les distinctions de nation à nation, entre les Inuit et la Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones est essentiel pour faire progresser le travail inachevé de la Confédération. La relation renouvelée, qui est fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et les partenariats, et qui intègre des approches fondées sur les distinctions lorsqu'il est possible et approprié de le faire, est à la base de l'approche du Ministère à l'égard de l'autodétermination des peuples autochtones. Le Ministère poursuit sur cette lancée parce qu'il s'agit de la bonne chose à faire et que cela entraînera de meilleurs résultats pour tous les Canadiens.

Pour réaliser des progrès dans ce domaine, le Ministère axera ses efforts sur les trois résultats ministériels suivants.

1. Les peuples autochtones et les résidents du Nord déterminent leur développement politique, économique, social et culturel

Le gouvernement du Canada reconnaît que toutes les relations avec les peuples autochtones doivent être fondées sur la reconnaissance et la mise en œuvre de leur droit inhérent à l'autodétermination, y compris leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. En 2019-2020, le Ministère prendra les mesures suivantes :

- Poursuivre le processus d'élaboration conjointe de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, c'est-à-dire déterminer, avec les groupes autochtones, les meilleurs moyens d'élaborer conjointement des traités modernes et des ententes sur l'autonomie gouvernementale de manière à préserver l'honneur de la Couronne. Pour veiller à ce que les considérations liées à l'ACS+ soient prises en compte, les représentants du Ministère participeront à diverses activités, comme la consultation d'organismes nationaux de femmes, la mobilisation des femmes, des aînés et des jeunes dans les collectivités autochtones et la réalisation d'analyses quantitatives et qualitatives ventilées selon le sexe.
- Continuer de travailler en partenariat avec les autres parties principales du processus des traités de la Colombie-Britannique (le Sommet des Premières Nations et la province de la Colombie-Britannique) pour faire progresser la reconnaissance et la mise en œuvre des droits et des titres autochtones dans le contexte des négociations des traités en Colombie-Britannique, en s'appuyant

sur les recommandations et les engagements formulés dans le rapport de 2016 sur le [processus de mobilisation multilatérale en vue d'améliorer et d'accélérer la négociation des traités en Colombie-Britannique](#)^{vi} et l'[Accord sur la transformation de la négociation des traités en Colombie-Britannique](#)^{vii} :

- Ces documents recommandent des changements fondamentaux au processus des traités de la Colombie-Britannique, y compris des façons de conclure des traités ou d'autres ententes au moyen d'une approche par étapes ou de traités fondamentaux (engagement multilatéral) et d'une entente selon laquelle l'extinction et la cession des droits n'ont pas leur place dans les relations ou les traités modernes entre la Couronne et les Autochtones (Accord des parties principales).
- Continuer de faire progresser la mise en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale et des traités modernes d'une manière qui réaffirme l'importance centrale des droits garantis par l'article 35 avec l'appui d'un comité de surveillance composé de sous-ministres. Les partenaires autochtones seront invités à participer à ce comité pour partager leurs expériences de la mise en œuvre des traités modernes. Cinq réunions sont prévues pour 2019-2020.
- Continuer de travailler avec les partenaires des traités modernes et des ententes sur l'autonomie gouvernementale, d'autres ministères et d'autres partenaires pertinents pour veiller à ce que le Canada, dans le cadre d'une approche pangouvernementale, respecte ses obligations. Cela comprend la participation active aux réunions régulières du comité de mise en œuvre, la gestion efficiente et efficace des paiements de transfert et le maintien de relations de travail productives avec les partenaires.
- Sensibiliser l'ensemble du gouvernement aux traités modernes et aux répercussions sur les secteurs d'activité fédérale grâce à la prestation d'une formation, à l'intention des fonctionnaires fédéraux, portant sur la mise en œuvre des traités modernes et l'évaluation des répercussions de ceux-ci. En 2019-2020, au moins huit séances de formation sont prévues. Le Canada honore également la relation découlant des traités en fournissant aux partenaires autochtones un financement pour participer à la prestation des formations sur la mise en œuvre des traités modernes.
- Poursuivre les discussions novatrices aux tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination, dont le nombre s'élève à plus de 75, et réaliser des progrès à l'égard des tables de négociation sur les traités modernes et l'autonomie gouvernementale, dont le nombre s'élève à plus de 50. Grâce à la réforme des politiques et aux tables de discussion, RCAANC augmentera le nombre de traités modernes globaux et de nouvelles ententes sur l'autonomie gouvernementale d'une manière qui reflète la reconnaissance des droits et la réconciliation. Les priorités établies par les groupes autochtones constituent le point de départ des discussions à ces tables.
- Continuer de travailler avec les peuples autochtones pour éliminer la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent, toutes deux désuètes, et les remplacer par les paramètres d'une nouvelle politique fondée sur les droits afin de veiller à ce que la relation entre le Canada et les peuples autochtones soit fondée sur la reconnaissance et la mise en œuvre des droits autochtones. Les séances de mobilisation se poursuivront pendant tout l'été 2019 afin de poursuivre les discussions sur les approches stratégiques à l'égard de sujets précis avec les partenaires autochtones, et de continuer d'écouter les idées sur ce qui pourrait être inclus dans la loi révisée.

- Continuer de travailler avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et les quatre régions de l'Inuit Nunangat, le Ralliement national des Métis et ses membres dirigeants, ainsi qu'avec les Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes, à la mise en œuvre de priorités communes définies au moyen des mécanismes bilatéraux permanents et à la détermination de nouvelles priorités éventuelles. En date de février 2019, les principaux ministres du Cabinet et dirigeants autochtones se sont réunis à onze reprises. Sept réunions sont déjà prévues pour 2019-2020.
 - Les priorités communes définies dans le cadre de chacun des mécanismes bilatéraux permanents depuis 2016 sont les suivantes :
 - Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne : santé et mieux-être; logement; éducation, apprentissage des jeunes enfants et formation; revitalisation, maintien et promotion de l'inuktitut; mesures de réconciliation; entente sur les revendications territoriales entre les Inuit et la Couronne; environnement et changements climatiques; espace stratégique pour l'Inuit Nunangat;
 - Gouvernement du Canada et relations permanentes Couronne- Premières Nations : maintien de l'ordre et sécurité communautaire; *Loi concernant les langues autochtones*; mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation; nouvelle relation financière; travail conjoint pour décoloniser les lois et les politiques fédérales et combler l'écart socioéconomique;
 - Mécanisme bilatéral entre le gouvernement du Canada et les Métis : éducation, santé, services à l'enfance et à la famille; anciens combattants métis; nouvelle relation financière; développement économique et infrastructure; environnement et croissance propre.
- Continuer de travailler avec les Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes à la mise en œuvre de priorités communes. Dans le cadre des mécanismes bilatéraux permanents, les Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes ont rencontré le premier ministre et les principaux ministres du Cabinet pour célébrer les réussites de la dernière année et discuter des priorités en matière de réconciliation, notamment : une politique de mise en œuvre; un projet de commission d'examen de la mise en œuvre des traités modernes; des modifications à la *Loi d'interprétation fédérale*; le remboursement des prêts pour les négociations; l'approche fondée sur les distinctions; et la mise en œuvre de nouvelles politiques pour remplacer la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent.
- Continuer de mettre en œuvre les modifications à la [Loi sur la gestion financière des premières nations](#)^{viii} et à la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* qui ont été approuvées en 2018;
- Adopter une loi habilitante pour la création de RCAANC et de SAC, dont les mandats permettront de mieux répondre aux besoins distincts des Premières Nations, des Inuit et des Métis.
- Continuer de travailler en partenariat avec les Premières Nations signataires de traités historiques dans le cadre des travaux des commissions des traités de la Saskatchewan et du Manitoba sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination et dans le cadre des tables de discussion sur les traités, notamment :
 - sensibiliser et éduquer le public afin d'améliorer la compréhension et la connaissance des traités historiques et de la relation découlant des traités;

- appuyer ou faciliter les partenariats entre les Premières Nations signataires de traités, le secteur privé et les gouvernements provinciaux afin d'explorer les possibilités économiques;
 - faire progresser les activités de réconciliation qui appuient les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation;
 - mobiliser les Premières Nations signataires de traités dans un dialogue sur la mise en œuvre des traités historiques.
- Mettre en œuvre les modifications apportées à la Politique sur le transfert des fonds en capital conformément à l'alinéa 64(1)k) de la *Loi sur les Indiens* et appuyer les modifications apportées à la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et à la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*. Ces changements offriront aux Premières Nations un mécanisme plus direct grâce auquel ils pourront exercer un plus grand contrôle sur l'administration de toutes leurs sommes d'argent au compte en capital, actuelles et futures, sans la surveillance de la Couronne.
- Le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord est élaboré en collaboration avec les peuples autochtones du Nord et les partenaires provinciaux, territoriaux et fédéraux. Il devrait être mis en œuvre en 2019, et la nouvelle politique établira un plan à long terme pour la région jusqu'en 2030 et au-delà. La mise en œuvre comprendra de nouveaux mécanismes de gouvernance pour évaluer les progrès sur une base continue et déterminer de nouvelles priorités.
- Continuer de travailler avec les partenaires des Premières Nations à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un régime de réglementation modernisé qui appuie l'exploitation pétrolière et gazière sur les terres de réserve, tout en discutant et en examinant des options qui permettraient aux Premières Nations d'accroître leur compétence dans ce domaine.
 - Continuer de favoriser, d'établir et de maintenir des relations intergouvernementales efficaces avec les gouvernements territoriaux, les gouvernements et les organismes autochtones, ainsi qu'avec d'autres intervenants, afin de faciliter leur mobilisation continue dans le Nord et dans les travaux des forums circumpolaires internationaux, comme le Conseil de l'Arctique, dans le but d'améliorer la gouvernance dans le Nord.

2. Les peuples autochtones et résidants du Nord font progresser leurs institutions de gouvernance

Le renouvellement des relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuit et la Couronne, y compris les relations découlant des traités, comprend la mise en place de mécanismes efficaces pour appuyer la transition visant à abandonner les systèmes coloniaux d'administration et de gouvernance, en appuyant les peuples autochtones et les résidants du Nord pour faire progresser leurs institutions de gouvernance.

En 2019-2020, le Ministère prendra les mesures suivantes :

- Continuer de travailler avec les trois institutions financières des Premières Nations (Conseil de gestion financière des Premières Nations, Commission de la fiscalité des Premières Nations et Administration financière des Premières Nations) sur les initiatives clés suivantes :
 - soutenir une participation accrue au régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, explorer des façons novatrices de faire progresser le développement socioéconomique et l'autodétermination des Premières Nations et faciliter leur transition visant à abandonner la *Loi sur les Indiens*. Depuis avril 2016, 92 Premières Nations ont adopté le régime;

- continuer d'appuyer les institutions financières des Premières Nations et les Premières Nations alors qu'elles travaillent ensemble pour élaborer des lois sur l'administration financière et des régimes d'imposition foncière, et pour obtenir des prêts pour des projets d'infrastructure dans leurs collectivités;
- continuer d'explorer des approches novatrices en matière de financement des infrastructures au moyen du régime d'emprunts en commun prévu dans la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.
- Continuer d'appuyer les trois organismes de gestion des terres de réserve (Conseil consultatif des terres, Centre de ressources en gestion des terres des Premières Nations et Association nationale des gestionnaires des terres autochtones) et le Centre d'excellence en matière de biens immobiliers matrimoniaux dans la mise en œuvre des initiatives clés suivantes en 2019-2020 :
 - continuer d'explorer, en collaboration avec le conseil de développement des institutions et des infrastructures des Premières Nations, la possibilité de créer une institution nationale d'infrastructure des Premières Nations qui offrirait des moyens novateurs de renforcer la capacité des Premières Nations en matière de financement, de planification, de développement et d'entretien des infrastructures;
 - continuer d'accroître la participation à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations :
 - en mettant en œuvre une nouvelle formule de financement opérationnel qui sera versé aux Premières Nations admissibles sous forme de subvention;
 - en ajoutant 50 Premières Nations au cours des cinq prochaines années, et au moins dix d'ici le 31 mars 2020, à la liste des signataires de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations;
 - en offrant des programmes de préparation et de développement des capacités en partenariat avec les organismes autochtones.
- Continuer d'appuyer les résidents du Nord dans leur cheminement vers l'autodétermination et de faire progresser leurs institutions de gouvernance. Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated travaillent à faire progresser le transfert des responsabilités au Nunavut, en particulier à l'approche de la conclusion de l'Entente de principe sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources du Nunavut. À l'heure actuelle, de huit à dix réunions de la Table de négociation principale entre les principaux intervenants sont prévues pour 2019-2020.

3. Les injustices passées sont reconnues et résolues

Les politiques et les pratiques d'assimilation ont mené au déni des droits autochtones. La réconciliation est un processus continu qui exige, d'une part, la reconnaissance des droits et des torts du passé, y compris l'exclusion des femmes de la *Loi sur les Indiens*, et, d'autre part, une connaissance de l'histoire coloniale du Canada et un travail de collaboration pour élaborer conjointement des solutions avec les peuples autochtones. En 2019-2020, le Ministère prendra les mesures suivantes :

- Continuer de travailler avec les Premières Nations, en collaboration avec le groupe de travail technique mixte, sur les réformes des processus, des politiques et des lois en ce qui concerne le processus de règlement des revendications particulières. Ce travail consistera entre autres à explorer des options pour améliorer l'indépendance du processus.

- Continuer d'appuyer et de faire progresser la mise en œuvre des 94 [appels à l'action](#) de la [Commission de vérité et réconciliation](#), en s'appuyant sur les progrès réalisés pour mettre en œuvre et mener à bien les 76 appels à l'action relevant de la compétence fédérale ou à responsabilité partagée. En date de janvier 2019, 63 p. 100 des 76 appels à l'action étaient terminés, et 37 p. 100 étaient entamés.
- Poursuivre la mise à jour de la politique sur les ajouts aux réserves et la création d'une réserve, et simplifier les processus en collaboration avec les partenaires autochtones, ce qui : contribue au règlement des revendications historiques de longue date; améliore l'accès des collectivités aux terres et aux ressources; augmente la superficie des terres des Premières Nations; fait progresser la réconciliation.
- Continuer de mettre en œuvre et de respecter les modalités de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens en collaboration avec le [Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens](#)^{ix}, l'organisme autonome et indépendant chargé du règlement des réclamations dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant à l'appui de l'adjudicateur en chef. Le respect des obligations légales du Canada établies dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens repose principalement sur le règlement des autres demandes présentées dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant. On s'attend à ce que 100 % des demandes reçues dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant (plus de 38 000) soient traitées d'ici le 31 mars 2021.
- Continuer d'appuyer une approche pangouvernementale en matière de consultation et de prise de mesures d'adaptation grâce à une orientation et une coordination accrues qui garantissent que la Couronne respecte ses obligations constitutionnelles et ses engagements à l'égard de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris la collaboration de bonne foi dans le but d'obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones.
- Analyser les résultats du processus de collaboration sur l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté des Premières Nations, en collaboration avec le représentant spécial de la ministre, ainsi que les conseils et l'orientation du comité consultatif autochtone. Un rapport sur les résultats de la consultation, y compris les recommandations pour les prochaines étapes, dans le cadre de la Loi modifiant la *Loi sur les Indiens en réponse à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Descheneaux c. Canada (Procureur général)* (projet de loi S-3) sera déposé au Parlement en juin 2019.
 - Après le dépôt du rapport au Parlement, la mobilisation avec d'autres ministères fédéraux, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, se poursuivra dans le cadre d'un plan de mise en œuvre visant à supprimer la date limite de 1951 de la *Loi sur les Indiens*, conformément aux modifications prévues dans le projet de loi S-3, et visant à déterminer les prochaines étapes à suivre pour éliminer les iniquités restantes. Un plan sera également élaboré pour poursuivre le dialogue avec les partenaires autochtones sur la façon de faire en sorte que les Premières Nations aient la responsabilité exclusive de déterminer l'identité de leurs membres ou de leurs citoyens.

Le litige est un processus adversatif et ne devrait pas être la principale tribune pour parvenir à la réconciliation et au renouvellement de la relation Couronne-Autochtones. Le Canada est déterminé à poursuivre le dialogue, la collaboration, le partenariat et la négociation en se fondant sur la reconnaissance des droits. Toutefois, les peuples autochtones, comme tous les autres Canadiens, peuvent choisir la tribune qu'ils préfèrent pour résoudre les questions juridiques, ce qui pourrait entraîner des processus judiciaires formels.

- Continuer de travailler avec le ministère de la Justice pour assurer une approche non adversatif et axée sur la collaboration pour le règlement des revendications et des litiges. Le respect des obligations légales du Canada envers les peuples autochtones, conformément à la Constitution, et la collaboration pour régler les revendications et les litiges en suspens sont essentiels à la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Les règlements peuvent comprendre une indemnisation financière ainsi qu'un financement pour la guérison, le mieux-être, la commémoration, la langue et la culture, selon les besoins des demandeurs autochtones.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible
Les peuples autochtones et les résidents du Nord déterminent leur développement politique, économique, social et culturel	% des Premières Nations qui adoptent des alternatives à la <i>Loi sur les Indiens</i>	55 %	31 mars 2021
	Nombre de collectivités où des processus de reconnaissance de droits et d'autodétermination des Autochtones sont en cours	620	31 mars 2020
	Nombre de collectivités où des ententes de reconnaissance de droits et d'autodétermination des Autochtones ont été conclues	23	31 mars 2020
	% des Premières Nations qui exercent le droit de recueillir, de gérer et/ou d'accéder aux revenus détenus en fiducie	À déterminer	À déterminer
	% des initiatives du Conseil de l'Arctique qui sont liées aux priorités des participants permanents autochtones canadiens ou qui font progresser ces priorités	100 %	31 mars 2020
Les peuples autochtones et résidents du Nord font progresser leurs institutions de gouvernance	% des Premières Nations ayant obtenu la certification de leurs systèmes de gestion financière par le Conseil de gestion financière des Premières Nations	3,5 %	31 mars 2020
	% des Premières Nations ayant des régimes de gestion des terres établis	24 %	31 mars 2020
	% pourcentage de collectivités des Premières Nations ayant des régimes d'imposition des biens immobiliers soutenus par la Commission de la fiscalité des Premières Nations	29 %	31 mars 2020
	Étapes complétées du transfert de responsabilités au Nunavut	Terminer la phase 2 (entente de principe)	31 octobre 2019
Les injustices passées sont reconnues et résolues	Le pourcentage annuel de revendications particulières acceptées pour la négociation qui sont résolues au moyen d'un accord de règlement négocié	50 % ^a	31 mars 2020
	Hectares de terres ajoutées à l'assise territoriale des réserves afin de remplir les obligations légales	34 000	31 mars 2020
	Pourcentage de demandes de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens complétées dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant	100 %	31 mars 2021
	Nombre de revendications de litige réglées	Non disponible ^b	Non disponible ^b

Note : Les indicateurs et résultats prévus dans le tableau ci-dessus sont provisoires jusqu'à ce que soit précisée la structure du Ministère et que soient définis les résultats et indicateurs de rendement en partenariat avec les peuples autochtones.

^a La conclusion d'accords de règlements négociés ne relève pas entièrement du gouvernement fédéral. Pour conclure un accord de règlement, il faut parvenir à un consensus avec les Premières Nations et, dans certains cas, d'autres ordres de gouvernement. Compte tenu de la complexité des revendications, le taux d'accords de règlements conclus change d'année en année.

^b Cet indicateur concerne la résolution de litiges ou les règlements extrajudiciaires à mesure qu'ils surviennent. Comme le Ministère n'exerce aucun contrôle sur le montant ou le moment du règlement des revendications, une cible ne peut être établie.

Ressources financières budgétaires (en dollars)			
Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
5 144 130 833	5 144 130 833	2 605 481 322	2 565 713 720

La diminution de 2,5 milliards de dollars en 2020-2021 reflète principalement les changements suivants :

- une diminution de financement de 1,0 milliard de dollars pour le règlement des réclamations pour des expériences vécues dans l'enfance;
- la fin du financement de 750 millions de dollars pour le règlement relatif à la rafle des années 1960;
- une diminution de financement de 644,9 millions de dollars pour le règlement des revendications particulières.

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022
1101	967	889

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de RCAANC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^x.

Développement communautaire et régional

Description

Soutenir les efforts des collectivités autochtones et du Nord concernant le développement économique durable, l'alimentation durable, les ressources naturelles et la gestion de l'environnement. Ceci comprend : les investissements dans l'entrepreneuriat et les entreprises autochtones et du Nord; la gestion des terres et le développement des ressources; le développement de l'énergie propre et l'adaptation aux changements climatiques; l'assainissement des sites contaminés; la protection des écosystèmes de l'Arctique et l'avancement des sciences et technologies du Nord (Arctique).

Faits saillants de la planification

Le développement communautaire et régional est essentiel au mieux-être des peuples autochtones et des résidents du Nord, et il sous-tend leur pleine participation au développement social et économique du Canada.

RCAANC, en étroite collaboration avec Services aux Autochtones Canada, appuie les efforts déployés par les peuples autochtones et les résidents du Nord pour vivre dans des collectivités fortes et saines ayant des cultures prospères, qui ne sont plus marginalisées et s'autodéterminent, s'autogouvernent et deviennent de plus en plus autonomes.

Pour réaliser des progrès dans ce domaine, le Ministère axera ses efforts sur les trois résultats suivants.

1. Les populations autochtones font progresser leur développement d'affaires et leur croissance économique

Le Ministère aide les collectivités autochtones et nordiques à promouvoir le développement économique, à créer des emplois pour les Autochtones et à accroître la participation des Autochtones aux secteurs public et privé. En 2019-2020, le Ministère prendra les mesures suivantes :

- Soutenir les efforts de renforcement des capacités dans les collectivités pour améliorer la prestation des services de développement économique et prendre appui sur des investissements fructueux en appuyant des projets qui mobilisent des investissements du secteur privé et qui entraînent une augmentation des revenus et du nombre d'emplois dans les collectivités. Ces efforts sont essentiels pour soutenir le développement économique des collectivités des Premières Nations et des Inuit, qu'il s'agisse de projets comme des études de faisabilité ou des projets d'infrastructures commerciales à grande échelle.
- Soutenir l'élaboration de plans d'aménagement du territoire et de plans stratégiques conjoints de développement économique entre les municipalités et les collectivités des Premières Nations voisines, dans le cadre de la deuxième phase de [l'Initiative de développement économique communautaire](#)^{xi}, en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités et le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones. D'ici 2021, jusqu'à 30 municipalités et nouvelles collectivités créeront des partenariats de développement économique et de gestion des terres.
 - À l'aube de sa sixième année, 15 partenariats ont été créés, regroupant 25 collectivités des Premières Nations et 23 municipalités. Parmi les partenariats réussis, mentionnons la Première Nation de Fort William et la Ville de Thunder Bay, qui ont collaboré à l'aménagement d'un parc industriel, ainsi que la bande indienne d'Okanagan et la ville de Vernon, qui ont établi un plan stratégique conjoint sur le secteur riverain.

- Augmenter le nombre d'entreprises viables au Canada qui appartiennent à des Autochtones et qui sont contrôlées par eux, offrir un environnement commercial favorable aux Canadiens autochtones et promouvoir l'embauche de personnes autochtones auprès des employeurs.
- Continuer de travailler avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada et la Banque de développement du Canada afin d'obtenir un meilleur accès au capital pour soutenir le réseau des institutions financières autochtones et les entrepreneurs autochtones, ce qui permet d'accroître le nombre d'entreprises créées par des entrepreneurs autochtones.
- Poursuivre la mise en œuvre de la [Stratégie de développement économique des Métis](#)^{xii} (non disponible en français) annoncée dans le budget de 2016, y compris la surveillance de la recapitalisation des cinq sociétés de financement des Métis.
- Continuer d'améliorer la création, la croissance et la viabilité à long terme des entreprises autochtones en les aidant à livrer concurrence et à saisir les occasions d'approvisionnement du gouvernement fédéral grâce à la [Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#)^{xiii} (SAEA). La SAEA vise à renforcer les partenariats stratégiques entre les propriétaires d'entreprises autochtones, les secteurs de l'industrie et le gouvernement du Canada. Cela favorise le développement économique au Canada tout en permettant d'investir dans la capacité des entreprises autochtones.
- Collaborer avec Transports Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et d'autres partenaires afin de trouver des solutions de rechange possibles pour remplacer les services d'autobus de Greyhound dans l'Ouest canadien et afin de répondre aux besoins criants en matière de transport, notamment pour assurer la sécurité des femmes, des filles et des jeunes autochtones et pour répondre aux besoins des collectivités des Premières Nations qui n'ont toujours pas de service de transport.
 - Le Ministère continuera d'aider trois collectivités du Nord de l'Ontario (Neskantaga, Webequie et Marten Falls) à participer au projet pilote sur le bien-être des collectivités afin de mettre à l'essai une approche pangouvernementale à guichet unique pour le développement communautaire. Ce projet pilote réunit des partenaires clés – les collectivités, les gouvernements fédéral et provincial et les institutions des Premières Nations – pour définir conjointement des priorités et mettre en œuvre des plans d'action propres aux collectivités. Le projet évaluera également l'efficacité et le caractère adéquat des mesures prises par les gouvernements fédéral et provincial pour répondre aux besoins des collectivités éloignées. Dans le cadre de sa stratégie plus vaste visant à appuyer l'autodétermination des Autochtones, le Ministère continuera d'aider les Premières Nations de Mattawa à renforcer leur capacité institutionnelle et politique.

2. Les collectivités autochtones et nordiques renforcent leur capacité à s'adapter aux changements de l'environnement

Les collectivités autochtones et nordiques font face à de nombreux défis qui exigent la capacité de s'adapter à des environnements changeants. Ces changements comprennent : gérer les répercussions des changements climatiques; composer avec les coûts élevés et souvent variables des aliments et l'accès aux aliments nutritifs périssables; promouvoir un développement durable qui établit un équilibre entre le mieux-être environnemental, social et économique. D'autres facteurs importants entrent en ligne de compte, notamment l'éloignement et l'inaccessibilité; le climat froid; le vieillissement et l'inefficacité des infrastructures; les inondations; la dépendance au diesel pour la production d'électricité et

le chauffage. En 2019-2020, le Ministère prendra les mesures suivantes pour renforcer la capacité des collectivités à s'adapter à ces conditions changeantes :

- Soutenir la mise en œuvre du [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#) en fournissant du soutien pour :
 - faciliter la collecte de données communautaires sur les changements climatiques et leur intégration au savoir autochtone;
 - aider les gouvernements territoriaux et les collectivités autochtones du Nord à effectuer des évaluations des risques, à déterminer les mesures d'adaptation qui s'imposent et à planifier et à mettre en œuvre ces mesures;
 - aider les Premières Nations à évaluer les répercussions des changements climatiques grâce à des projets d'évaluation des risques et d'adaptation et à la cartographie des plaines inondables.
- Mettre en œuvre le programme modernisé et réformé [Nutrition Nord Canada](#), annoncé le 10 décembre 2018, afin de mieux répondre aux besoins des résidents du Nord. Les changements apportés au programme Nutrition Nord Canada permettront au Ministère de mieux appuyer plusieurs initiatives clés du gouvernement, comme le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord; la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté dirigée par Emploi et Développement social Canada et une politique alimentaire pour le Canada, en cours d'élaboration par Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- À compter du 1^{er} janvier 2019, ces améliorations comprendront :
 - une liste d'aliments subventionnés entièrement révisée qui est maintenant plus pertinente pour les résidents du Nord et qui met l'accent sur les produits de première nécessité et les produits pour les familles du Nord;
 - un nouveau taux de subvention majoré pour le lait, les fruits congelés, les légumes congelés, les préparations pour nourrissons et les aliments pour nourrissons;
 - une augmentation des deux taux de subvention actuels pour aider à réduire davantage le coût des aliments périssables et nutritifs.
- Créer un groupe de travail sur la sécurité alimentaire Inuit-Couronne pour mettre l'accent sur la sécurité alimentaire et travailler à l'établissement d'un système alimentaire durable dans l'Inuit Nunangat. Le groupe de travail poursuivra l'important travail visant à faire en sorte que les intérêts, les priorités et les circonstances uniques des Inuit soient intégrés aux programmes et aux politiques en matière de sécurité alimentaire en s'appuyant sur une approche d'élaboration conjointe et de collaboration. Ce travail est essentiel à la réconciliation.

Le [Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones](#) adopte une approche novatrice à l'égard de la prestation de programmes fondés sur les distinctions, adaptée aux façons uniques de travailler avec les partenaires des Premières Nations, de la Nation métisse et des Inuit. Le programme travaille avec des partenaires autochtones à l'élaboration de trois modèles de gouvernance et d'approches de financement uniques, dont la mise en œuvre est prévue pour 2019-2020.

Le programme modernisé Nutrition Nord Canada, fondé sur des consultations avec les résidents du Nord, introduira une subvention aux exploitants de ressources alimentaires pour aider à réduire les coûts élevés associés aux activités de chasse et de récolte traditionnelles, qui constituent une source importante d'aliments sains et traditionnels.

3. Les terres et les ressources dans les collectivités autochtones et le Nord sont gérées de façon durable

De nombreuses collectivités autochtones et nordiques éloignées ne sont pas reliées à des réseaux d'électricité et dépendent d'une production d'électricité au diesel à coût élevé. L'investissement dans d'autres sources d'énergie, dans la mesure du possible, peut fournir de l'énergie fiable et propre à moindre coût aux collectivités autochtones et nordiques. Le Nord compte également un certain nombre de sites contaminés, abandonnés par d'anciens occupants, ayant un historique de contamination, principalement en raison des activités minières du secteur privé, des activités pétrolières et gazières ainsi que des activités militaires du gouvernement. La planification de l'aménagement des terres, le renforcement des capacités et la formation permettent aux collectivités des Premières Nations de gérer efficacement les terres, les ressources naturelles, les déchets solides et les activités environnementales en misant sur les possibilités de développement communautaire et économique. En 2019-2020, le Ministère prendra les mesures suivantes :

- Continuer d'assainir les 1950 sites contaminés actifs dans les réserves partout au Canada, et rétablir l'intégrité environnementale des sites.
- Continuer d'assainir les [sites contaminés du Nord](#)^{xiv} actifs afin de protéger la santé et la sécurité des peuples autochtones et des résidents du Nord, et continuer de rétablir l'intégrité de l'environnement. La gestion active comprend la planification, l'entretien et la maintenance, l'assainissement et la surveillance à long terme des sites contaminés. Les deux plus grands sites du Ministère, la mine Faro et la mine Giant, continueront de faire l'objet d'activités d'entretien et de maintenance pendant la préparation des plans d'assainissement :
 - Mine Faro : Le Ministère soumettra une proposition de projet à l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon. En outre, la poursuite de la construction du nouveau canal de dérivation du ruisseau Rose de North Fork, qui a débuté en août 2018, permettra d'assurer l'entretien et la maintenance continus du site;
 - Mine Giant : Le Ministère devrait présenter une demande de permis d'utilisation de l'eau en avril 2019 et continuera de rédiger des plans détaillés pour tous les lots de travaux d'ingénierie requis pour l'assainissement.
- Veiller à ce que les projets actuels et futurs dans les réserves se déroulent d'une manière respectueuse de l'environnement grâce à la réalisation d'examen environnementaux des projets. Le Ministère collabore avec les Premières Nations et d'autres partenaires à la révision du [processus d'examen environnemental](#)^{xv}. L'objectif est d'accroître l'efficacité du processus et de tenir compte des points de vue des Premières Nations dans les examens environnementaux. Au cours de l'exercice 2019-2020, le Ministère axera ses efforts sur les principaux défis cernés par les partenaires des Premières Nations afin de mettre au point de meilleurs outils pour appuyer les opérations, le renforcement des capacités et d'éventuels projets pilotes.
- Mettre en œuvre le Programme d'aide financière aux participants du Nord afin d'appuyer la participation éclairée des Autochtones et des collectivités aux examens des grands projets réalisés dans le cadre des régimes de cogestion du Nord. La mobilisation des organismes et des gouvernements autochtones, des gouvernements territoriaux et des conseils de cogestion du Nord a commencé en 2018-2019 et s'achèvera au cours du premier trimestre de 2019-2020; cela éclairera la structure et la mise en œuvre du programme. Le financement sera distribué pour

permettre aux intervenants de participer de façon significative à l'examen des grands projets nordiques en 2019-2020.

- Continuer d'aider les Premières Nations à élaborer des plans d'aménagement des terres et à effectuer des levés des terres afin de promouvoir la planification communautaire intégrée comme pratique exemplaire en matière de développement durable. Le Ministère a investi 7,5 millions de dollars en 2018-2019 et prévoit investir un montant semblable en 2019-2020 afin de permettre à au moins 60 collectivités d'achever le processus triennal d'élaboration de plans d'ici le 31 mars 2021, et aux organismes partenaires autochtones de continuer à renforcer leurs capacités dans ces domaines.
- Mettre à jour le *Guide de la gestion des terres* en consultation avec les Premières Nations et les organismes autochtones. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration des politiques et des procédures relatives aux désignations, aux baux, aux permis et aux intérêts individuels, ainsi qu'à la mise à jour des lignes directrices pour appuyer la gestion des ressources naturelles dans les réserves.
- Améliorer le [Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve](#)^{xvi}, ce qui comprend la réalisation de projets de renforcement de la capacité de gestion des terres en fournissant et en finançant une nouvelle formation sur la gestion des terres et de l'environnement afin d'accroître la capacité administrative au sein des bureaux fonciers des Premières Nations. Appuyer l'expansion du Programme d'attestation professionnelle en gestion des terres par l'ajout d'un deuxième établissement d'enseignement et l'élaboration d'un examen de l'évaluation des acquis afin de permettre aux gestionnaires des terres des Premières Nations d'avoir un meilleur accès aux options d'apprentissage enrichies et d'en bénéficier.
- Établir un centre d'expertise autochtone sur les effets cumulatifs en collaboration avec les partenaires autochtones. Ce centre renforcera la capacité scientifique et technique des collectivités autochtones pour appuyer leur participation aux processus d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs, ce qui se traduira par une meilleure gestion durable de leurs terres et de leurs eaux :
 - L'évaluation des effets cumulatifs évalue l'interaction des répercussions environnementales et socioéconomiques de différents projets sur une collectivité ou une région donnée au fil du temps. Les Premières Nations, les Inuit et les Métis participeront à la création conjointe du centre en 2019-2020. Aucune décision n'a été prise quant à l'emplacement futur du centre.
- Aider les collectivités du Nord à réduire leur dépendance au diesel et appuyer la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques en offrant du soutien aux collectivités, aux gouvernements et aux organismes du Nord pour l'élaboration de projets d'énergie propre et d'initiatives de renforcement des capacités. Les projets dans les trois territoires et les régions inuites du Nunavik (Nord du Québec) et du Nunatsiavut (Nord du Labrador) devraient réduire la consommation de diesel de deux millions de litres d'ici le 31 mars 2023.
- Continuer d'appuyer et d'élaborer les cadres réglementaires dans le Nord, y compris les lois sur l'évaluation environnementale qui permettent de prendre des décisions éclairées en matière de gestion des ressources, notamment :
 - collaborer avec les gouvernements territoriaux et autochtones et d'autres partenaires pour examiner la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* dans le contexte du transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest;

- continuer d'appuyer les modifications proposées à la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* en réponse aux litiges concernant la fusion des offices;
- poursuivre les activités de mise en œuvre associées à la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*, qui est entrée en vigueur en 2015.
- Faire progresser les possibilités de commercialisation des sites miniers abandonnés en tirant parti de l'intérêt du secteur privé pour les ressources minérales restantes afin de réduire sa responsabilité environnementale. Ces arrangements commerciaux, comme l'entente négociée pour la vente de la propriété de la mine United Keno Hill en 2006, peuvent obliger un acheteur à assumer une part du coût du passif historique ou à effectuer l'assainissement à un coût réduit pour le Canada. En 2019-2020, le Ministère examinera si l'intérêt récent du marché pour la mine Cantung pourrait permettre au site de retrouver une exploitation productive par l'industrie et compenser le passif fédéral.
- Améliorer les services de gestion des déchets solides dans les collectivités des Premières Nations en investissant 99,2 millions de dollars en 2019-2020 pour assurer la comparabilité des services offerts à l'extérieur des réserves. Cela réduira les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement, tout en soutenant le développement économique durable.

Risque

Il y a un risque que les Premières Nations et les résidents du Nord n'aient pas la capacité d'appuyer et de favoriser le développement économique durable et la protection de l'environnement dans leurs collectivités. Le Ministère, en collaboration avec ses partenaires clés, continuera d'atténuer ce risque au moyen de programmes de soutien des capacités et de nouveaux cadres comme le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord et en prenant diverses mesures telles : mettre en œuvre le Programme d'aide financière aux participants du Nord; faire progresser les possibilités de développement économique durable dans les secteurs des ressources; appuyer les initiatives communautaires visant à atténuer les effets des changements climatiques; mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques; continuer de collaborer avec les peuples et les collectivités autochtones qui vivent à proximité de sites contaminés dans le cadre de projets d'assainissement.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible
Les populations autochtones font progresser leur développement d'affaires et croissance économique	% de collectivités des Premières Nations dont les revenus non gouvernementaux représentent 25% ou plus des revenus totaux	18 %	31 mars 2020
	Nombre d'entreprises autochtones créées ou agrandies	1224 ^a	31 mars 2020
	% de croissance des contrats d'approvisionnement fédéraux mis de côté pour les entreprises autochtones	Augmentation de 5 %	31 mars 2020
Les collectivités autochtones et du Nord renforcent leur capacité à s'adapter aux changements de l'environnement	% d'évaluations de l'impact sur le changement climatique qui identifient des mesures d'adaptation	50 %	31 mars 2020
	Le taux de croissance annuel des prix alimentaires dans les collectivités isolées du Nord par rapport au taux de croissance national	Équivalent au taux de croissance annuel pour le panier de provisions alimentaires de l'Indice des prix à la consommation ou en deçà de ce taux	31 mars 2020
Les terres et les ressources dans les collectivités autochtones et le Nord sont gérées de façon durable	% de sites contaminés situés dans des réserves présentant un danger imminent pour la santé et la sécurité publiques, où des activités de nettoyage ou de confinement ont lieu en vue de réduire les risques	29 %	31 mars 2020
	% de sites contaminés dans le Nord qui posent un danger imminent pour la santé et la sécurité du public et de l'environnement faisant l'objet d'une gestion active	80 %	31 mars 2020
	% de Premières Nations disposant de plans d'aménagement des terres de réserve	27 %	31 mars 2021
	% de collectivités des Premières Nations comptant un gestionnaire des terres agréé	Au moins 25 % des collectivités des Premières Nations	31 mars 2020
	% de collectivités des Premières Nations, des Inuit et du Nord qui dépendent du diesel	À déterminer	À déterminer
	% de collectivités des Premières Nations, des Inuit et du Nord qui mettent en œuvre des projets qui réduisent la dépendance au diesel ^b	20 % des collectivités inuites et du Nord	31 mars 2020
	% de collectivités des Premières Nations ayant un système adéquat de gestion des déchets solides	35 %	31 mars 2021

Remarque : Les indicateurs et résultats prévus dans le tableau ci-dessus sont provisoires jusqu'à ce que soit précisée la structure du Ministère et que soient définis les résultats et indicateurs de rendement en partenariat avec les peuples autochtones.

^a Cela représente une augmentation annuelle de 2 %.

^b Une cible théorique de 20 % a été établie en fonction des propositions de projet.

Ressources financières budgétaires (en dollars)			
Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
695 066 509	695 066 509	519 888 697	412 191 509

Les différences d'une année à l'autre reflètent principalement :

- la fin du financement pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement des sites fédéraux contaminés (-177,7 millions de dollars en 2019-2020);
- la fin du financement des projets d'infrastructure dans les collectivités autochtones (-100,6 millions de dollars en 2020-2021).

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022
884	755	739

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de RCAANC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Services internes

Description

Les Services internes comprennent ces groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les Services internes désignent les activités et les ressources des 10 services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des services internes d'un ministère. Les 10 services distincts sont les suivants : services de gestion et de surveillance; services des communications; services juridiques; services de gestion des ressources humaines; services de gestion des finances; services de gestion de l'information; services de technologie de l'information; services des biens immobiliers; services du matériel; services des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Services de gestion et de surveillance

Le Ministère s'emploiera à promouvoir une plus grande responsabilisation, transparence et surveillance de ses opérations en menant des vérifications internes, des évaluations, des examens financiers et des évaluations des risques. Dans le cadre de son travail, le Ministère s'assurera de l'utilisation appropriée des ressources humaines et financières et que les programmes et services sont pertinents, efficaces et efficaces. Une attention particulière sera portée à l'identification des risques éventuels liés à la formation de RCAANC en tant que nouveau ministère, à l'évaluation de ces risques et à la prise de mesures. Le Ministère poursuit également son travail sur les exigences en cours et futures de divulgation proactive pour RCAANC, y compris pour les bureaux des ministres, afin d'appuyer l'ouverture du gouvernement.

Parallèlement, le Ministère poursuit son travail afin de mieux appuyer la prise de décisions et la réforme des programmes en mesurant et en communiquant les écarts socioéconomiques, ainsi que d'autres résultats en matière de mieux-être, tels que la santé, la langue et la culture. Nous continuerons de travailler en collaboration avec les partenaires clés, notamment le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, afin d'assurer la prestation de l'Enquête auprès des peuples autochtones et d'autres initiatives clés en matière de données nationales liées aux peuples autochtones. Afin d'appuyer et de faire progresser l'autodétermination des Autochtones, le Ministère collaborera étroitement avec les partenaires autochtones afin de renforcer les capacités de gouvernance des données et l'innovation en recherche des Autochtones.

Services des communications

Le Ministère informe les Canadiens de son travail en cours, de façon accessible; il entretient un échange d'information avec les Premières Nations, les Inuit, les Métis et les collectivités nordiques; il influence de façon positive la perception du public quant aux peuples autochtones et aux questions connexes; il s'assure que les messages sont cohérents, uniformes et conformes aux priorités du gouvernement. En 2019-2020, RCAANC continuera d'améliorer le site web du gouvernement du Canada et sa présence sur les médias sociaux afin d'appuyer les efforts visant à mobiliser les peuples autochtones ainsi que tous les Canadiens.

Services de gestion des ressources humaines

RCAANC continuera d'appuyer l'engagement visant à augmenter le recrutement, le développement du leadership et le maintien en poste des personnes autochtones à l'aide d'initiatives et de programmes de perfectionnement professionnel pour la main-d'œuvre autochtone, en particulier le programme du développement de leadership autochtone, qui aide les Autochtones à obtenir des postes de leadership au sein de la fonction publique fédérale. Le Cadre de recrutement et de maintien en poste des Autochtones du Ministère tient compte de l'article 23 de l'Accord du Nunavut, qui vise à accroître à un niveau représentatif le nombre d'Inuit qui occupent un poste dans la fonction publique du gouvernement du Nunavut.

Le Ministère continuera également de doter les postes de façon transparente, c'est-à-dire que les nominations sont fondées sur le mérite et que les principes d'équité entre les sexes et de diversité sont respectés. En vertu du projet de loi C-81, Loi canadienne sur l'accessibilité proposée, RCAANC s'assurera qu'un plan est en place pour cerner et éliminer les obstacles à l'accessibilité et pour prévenir la création de nouveaux obstacles pour les personnes handicapées, particulièrement en ce qui concerne les possibilités d'emploi et les politiques et pratiques en matière d'emploi.

Le Ministère continuera de fournir des services d'expertise pour aider les employés aux prises avec des problèmes de paye depuis la mise en œuvre du système de paye Phénix et la mise sur pied du nouveau ministère. À compter de mai 2019, RCAANC participera au projet pilote d'équipes mixtes de paye.

L'équipe d'intervention de Phénix et l'équipe de données pour la gestion des personnes s'emploieront à assurer l'intégrité des données liées aux ressources humaines et l'alignement de sa main-d'œuvre à la suite des changements organisationnels.

Le Ministère mettra en œuvre la Stratégie sur le mieux-être et la santé mentale en milieu de travail 2018-2021 de diverses façons :

- s'assurer que la culture en milieu de travail en est une de confiance mutuelle, où on voit une diminution de la stigmatisation liée à la santé mentale, et qu'une formation est en place pour régler les problèmes et pour favoriser la mobilisation;
- utiliser les résultats des sondages auprès des fonctionnaires fédéraux de 2017 et de 2018 pour élaborer des plans de mesures et améliorer le mieux-être au travail.

Services de gestion des finances

Pendant la transition, la gestion des ressources financières sera axée sur la continuation des services financiers pour appuyer les deux ministères. À compter du 1^{er} avril 2019, les ministères auront des systèmes financiers distincts qui appuieront les opérations financières indépendantes de chaque ministère. Cette mesure appuie l'exigence de présentation de rapports distincts pour les ministères, par exemple la production de comptes publics, d'états financiers et d'autres exigences de présentation de rapports financiers. En outre, les deux ministères s'assureront que de bonnes stratégies de ressourcement sont en place pour réagir aux nouvelles priorités associées à la transformation et aux activités en cours, y compris pour améliorer le modèle régional de ressourcement.

Services de gestion de l'information et de technologie de l'information

Le gouvernement du Canada considère que les services et les solutions de gestion de l'information et de technologie de l'information sont des outils stratégiques essentiels à l'obtention de résultats positifs pour les Canadiens. Il est encore plus important d'avoir une prestation efficace des services et des solutions à RCAANC étant donné les défis uniques qui existent dans les milieux éloignés du Canada, y compris dans le Nord. Le Ministère continuera de collaborer étroitement avec Services partagés Canada et avec les

partenaires du secteur privé afin de fournir un environnement d'exploitation stable de gestion de l'information et de technologie de l'information. Parallèlement, il assumera un rôle de leadership dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de solutions de gestion de l'information et de technologie de l'information qui donneront lieu à des résultats positifs et assureront une prestation de services.

Services des biens immobiliers, services du matériel et services des acquisitions

Les deux ministères continueront de diriger le plan d'action de gestion des biens immobiliers afin d'atténuer les risques en matière de santé et de sécurité et d'améliorer la saine gestion des biens de la Couronne, tout en veillant à se conformer aux politiques et aux lignes directrices relatives aux biens immobiliers de l'organisme central. Dans le contexte du programme de transformation, les ministères amorceront le transfert des propriétés requises pour soutenir les mandats des deux ministères et satisfaire aux exigences du programme. Un plan stratégique des services d'acquisition sera élaboré pour améliorer les niveaux de service et continuer d'appuyer l'utilisation de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Ressources financières budgétaires (en dollars)			
Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
204 767 708	204 767 708	200 885 534	193 811 688

La diminution des dépenses prévues d'ici 2021-2022 est principalement attribuable aux facteurs suivants :

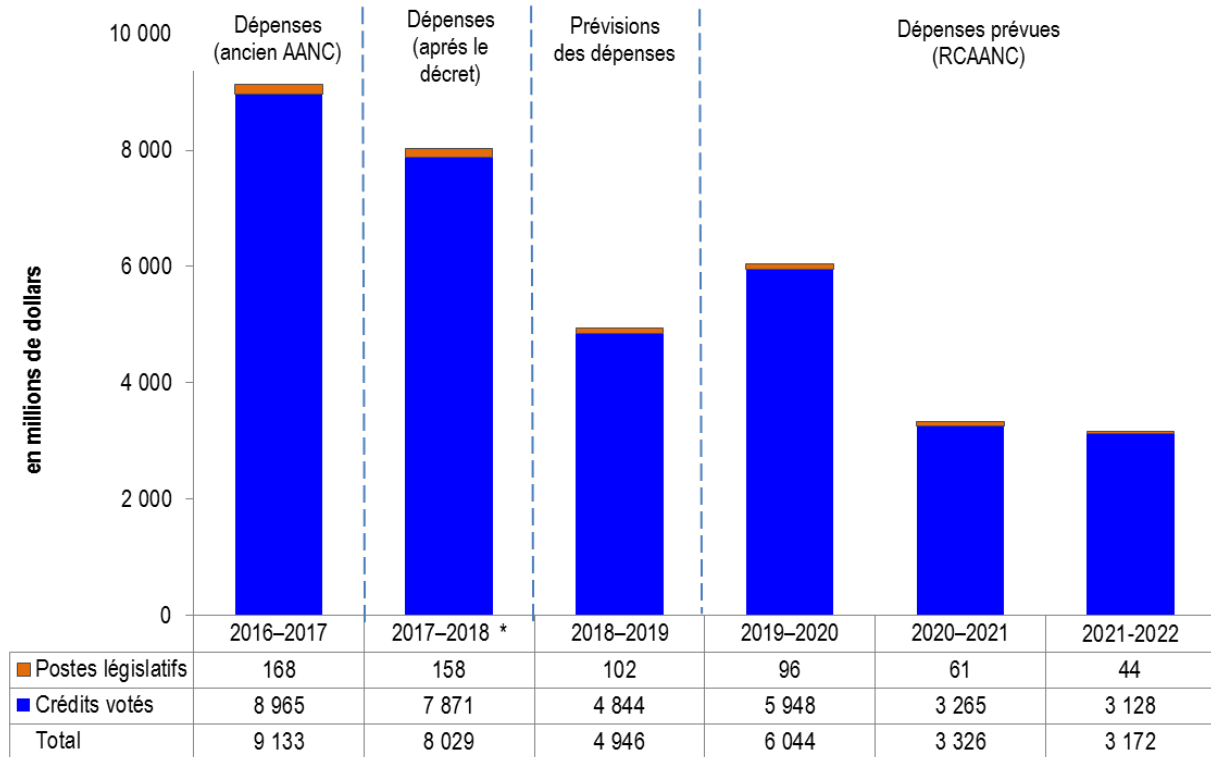
- la fin du financement des services de soutien interne (-5,1 millions de dollars);
- la fin du financement de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (-2,2 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022
1213	1201	1189

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère



* Le 30 novembre 2017, conformément à des décrets, le Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social et le Secteur des opérations régionales ont été transférés à Services aux Autochtones Canada. Par conséquent, les dépenses réelles pour ces programmes (pour la période du 30 novembre 2017 jusqu'au 31 mars 2018) ne sont pas incluses dans les chiffres ci-dessus.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses 2016-2017	Dépenses 2017-2018	Prévisions des dépenses 2018-2019	Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
Droits et auto-détermination *	1 807 260 470	2 974 204 869	3 801 647 567	5 144 130 833	5 144 130 833	2 605 481 322	2 565 713 720
Développement communautaire et régional *	673 420 254	818 093 579	877 689 090	695 066 509	695 066 509	519 888 697	412 191 509
Services Internes	286 377 646	285 366 302	266 208 343	204 767 708	204 767 708	200 885 534	193 811 688
Montant non attribué pour les responsabilités essentielles ci-dessus **	6 365 446 681	3 951 757 345	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total	9 132 505 051	8 029 422 095	4 945 545 000	6 043 965 000	6 043 965 000	3 326 255 553	3 171 716 917

* Les dépenses de 2016-2017 et de 2017-2018 ont été ajustées en fonction de l'Architecture d'alignement des programmes pour refléter le Cadre ministériel des résultats.

** Le 30 novembre 2017, conformément à des décrets, le Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social et le Secteur des opérations régionales ont été transférés à Services aux Autochtones Canada. Par conséquent, les dépenses réelles pour ces programmes ne sont pas incluses dans le Cadre ministériel des résultats de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord.

Pour la période de 2016-2017 à 2018-2019, les dépenses sont passées de 9,1 milliards de dollars en 2016-2017 à 4,9 milliards de dollars en 2018-2019. La diminution de 4,2 milliards de dollars est principalement attribuable au transfert du Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social et du Secteur des opérations régionales à Services aux Autochtones Canada le 30 novembre 2017.

Pour la période de 2018-2019 à 2019-2020, les dépenses devraient passer de 4,9 milliards de dollars en 2018-2019 à 6 milliards de dollars en 2019-2020. L'augmentation de 1,1 milliard de dollars est principalement attribuable à une augmentation du financement pour le règlement des réclamations pour des expériences vécues dans l'enfance et le règlement relatif à la rafle des années 1960, compensée par la diminution des dépenses liées au règlement des revendications spéciales et particulières.

Pour la période de 2019-2020 à 2021-2022, les dépenses devraient passer de 6 milliards de dollars en 2019-2020 à 3,1 milliards de dollars en 2021-2022. Cette diminution de 2,9 milliards de dollars est en grande partie attribuable aux facteurs suivants :

- la modification du profil de financement approuvé pour le règlement des réclamations pour des expériences vécues dans l'enfance selon l'échéancier prévu pour le paiement (-873,2 millions de dollars);
- la fin du financement pour le règlement relatif à la rafle des années 1960, car on s'attend à ce que les paiements soient faits en 2019-2020 (-750 millions de dollars);
- la diminution du niveau de financement approuvé pour le règlement des revendications particulières (-644,9 millions de dollars); la reconstitution du financement pour le règlement des revendications particulières a été annoncée dans le dernier budget et n'est pas reflétée dans les

chiffres ci-dessus; les dépenses prévues seront ajustées une fois l'approbation de financement reçu;

- la fin du financement pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement des sites fédéraux contaminés (-177,7 millions de dollars);
- la fin du financement des projets d'infrastructure dans les collectivités autochtones (-141,0 millions de dollars).

Les dépenses prévues indiquées ci-dessus reflètent le niveau de financement approuvé actuellement pour le Ministère; elles seront ajustées au fur et à mesure que du nouveau financement est approuvé. Une décision concernant le renouvellement des initiatives de fin de financement sera prise lors de prochains budgets et reflétée dans de futures estimations.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes prévues pour 2019-2020 (en dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses brutes prévues 2019-2020	Dépenses brutes prévues pour les comptes à fins déterminées 2019-2020	Recettes prévues affectées aux dépenses 2019-2020	Dépenses nettes prévues 2019-2020
Droits et auto-détermination	5 144 130 833	0	0	5 144 130 833
Développement communautaire et régional	695 066 509	0	0	695 066 509
Services internes	217 850 409	0	(13 082 701)	204 767 708
Total	6 057 047 751	0	(13 082 701)	6 043 965 050

Ressources humaines prévues

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes (équivalents temps plein)

Responsabilités essentielles et Services internes	Équivalents temps plein réels 2016-2017 ¹	Équivalents temps plein réels 2017-2018 ¹	Prévisions d'équivalents temps plein 2018-2019	Équivalents temps plein prévus 2019-2020	Équivalents temps plein prévus 2020-2021	Équivalents temps plein prévus 2021-2022
Droits et auto-détermination ²	1181	1149	1138	1101	967	889
Développement communautaire et régional ²	822	1400	886	884	755	739
Services internes	1476	1434	1350	1213	1201	1189
Montant non attribué pour les responsabilités essentielles ci-dessus ³	1164	326	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total	4643	4309	3374	3198	2923	2817

¹ Les équivalents temps plein réels de 2016-2017 et de 2017-2018 ont été ajustés en fonction de l'Architecture d'alignement des programmes de l'ancien AANC pour refléter le Cadre ministériel des résultats.

² La diminution constante des équivalents temps plein entre 2019-2020 et 2021-2022 est principalement attribuable à la fin du financement du Programme des sites contaminés du Nord et de la réduction progressive du Programme de résolution des questions des pensionnats indiens.

³ Le 30 novembre 2017, conformément à des décrets, le Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social et le Secteur des opérations régionales ont été transférés à Services aux Autochtones Canada. Par conséquent, les équivalents temps plein réels pour ces programmes ne sont pas inclus dans le Cadre ministériel des résultats de RCAANC.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de RCAANC sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2019-2020](#)^{xvii}.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de RCAANC. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Par conséquent, il est possible que les montants diffèrent.

Un [état des résultats prospectif](#)^{xviii} plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web de RCAANC](#).

Faits saillants des états financiers

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2018-2019	Résultats prévus 2019-2020	Écart (résultats prévus pour 2019-2020 moins prévisions des résultats de 2018-2019)
Total des dépenses	6 885 188 411	5 174 024 798	(1 711 163 613)
Total des revenus	16 971 630	14 724 944	(2 246 686)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 868 216 781	5 159 299 854	(1 708 916 927)

Dépenses

Les dépenses totales pour 2019-2020 devraient s'élever à 5174 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 1711 millions de dollars par rapport aux prévisions des dépenses totales de l'année précédente, qui étaient de 6885 millions de dollars. Les dépenses par responsabilité essentielle sont les suivantes :

- Droits et autodétermination : 4347 millions de dollars (84,0 %);
- Développement communautaire et régional : 578 millions de dollars (11,2 %).

Le reste des dépenses totales inclut les Services internes, au montant de 239 millions de dollars (4,6 %), et les dépenses engagées pour le gouvernement du Canada au montant de 10 millions de dollars (0,2 %).

Revenus

Les revenus totaux pour 2019-2020 devraient atteindre 15 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2 millions de dollars par rapport aux revenus totaux de l'année précédente, qui étaient de 17 millions de dollars. Les revenus disponibles tirés de la prestation des finances et des services administratifs représentent 13 millions de dollars (86,7 %) des revenus totaux.

Écarts significatifs

Les écarts entre les résultats prévus pour 2019-2020 et les prévisions des résultats de 2018-2019 sont principalement attribuables à la chronologie des éléments clés du cycle financier. Les résultats prévus pour 2019-2020 sont fondés sur le Budget principal des dépenses, qui constitue la première étape du cycle financier. Tout autre financement significatif et initiatives supplémentaires qui n'ont pas été approuvés à temps pour être inclus dans le Budget principal des dépenses n'ont pas été inclus dans les résultats prévus pour 2019-2020. Ce financement proviendra du Budget supplémentaire des dépenses, et il convient de noter qu'au cours des cinq dernières années, des fonds importants ont été obtenus grâce à ce processus.

De plus, la variation prévue de la provision pour réclamations et litiges est un autre facteur qui contribue à l'écart entre les résultats prévus pour 2019-2020 et les prévisions des résultats de 2018-2019. La modification prévue de la provision pour réclamations et litiges peut être attribuée à la résolution des réclamations et des litiges.

Renseignements complémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministres de tutelle : l'honorable Carolyn Bennett et l'honorable Dominic LeBlanc

Portefeuille ministériel : ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Instruments habilitants : [Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, L.R.C. \(1985\), ch. I-6](#)^{xix}

Année d'incorporation : 1880

Autres : Aucun

Organisme de service spécial : Pétrole et gaz des Indiens du Canada

Tribunaux et organismes administratifs :

- Savoir polaire Canada

Organismes juridictionnels et consultatifs :

- Tribunal des revendications particulières Canada
- Conseil national de développement économique des Autochtones

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le [site Web de RCAANC](#)^{xx}.

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels de RCAANC pour 2019-2020 sont illustrés ci-dessous.

Responsabilité principale : Droits et autodétermination		
Résultats ministériels	Indicateurs	Inventaire des programmes
Soutenir les organisations, individus, collectivités et gouvernements autochtones et du Nord, dans le contrôle et la gestion de leurs propres affaires et intérêts basé sur la reconnaissance et l'honneur des droits, le respect, la collaboration et les partenariats. Les activités incluent : la capacité en matière de gouvernance et la planification communautaire, la négociation et la mise en œuvre des traités, des accords d'autonomie gouvernementale et des revendications particulières; adresser les réclamations historiques; consulter et mobiliser sur les enjeux d'importance pour les Autochtones et les résidents du Nord ainsi que l'inscription, les successions, l'administration des fonds en fiducie et la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.	% des Premières Nations qui adoptent des alternatives à la <i>Loi sur les Indiens</i>	Soutien statutaire, législatif et politique à la gouvernance autochtone
	Nombre de collectivités où des processus de reconnaissance de droits et d'autodétermination des Autochtones sont en cours	Négociation des accords en matière de revendications et d'autonomie gouvernementale
	Nombre de collectivités où des ententes de reconnaissance de droits et d'autodétermination des Autochtones ont été conclues	Revendications particulières
	% des Premières Nations qui exercent le droit de recueillir, de gérer et/ou d'accéder aux revenus détenus en fiducie	Gestion et mise en œuvre des accords et traités
	% des initiatives du Conseil de l'Arctique qui sont liées aux priorités des participants permanents autochtones canadiens ou qui font progresser ces priorités	Consultation et accommodement Consultation et élaboration de politiques
Les peuples autochtones et résidents du Nord font progresser leurs institutions de gouvernance	% des Premières Nations ayant obtenu la certification de leurs systèmes de gestion financière par le Conseil de gestion financière des Premières Nations	Programme de contribution de l'Interlocuteur fédéral
	% des Premières Nations ayant des régimes de gestion des terres établis	Capacité organisationnelle de base
	% pourcentage de collectivités des Premières Nations ayant des régimes d'imposition des biens immobiliers soutenus par la Commission de la fiscalité des Premières Nations	Autres revendications
	Étapes complétées du transfert de responsabilités au Nunavut	Juridiction des Premières Nations en matière de terres et de développement économique
Les injustices passées sont reconnues et résolues Les peuples autochtones et les résidents du Nord déterminent leur développement politique, économique, social et culturel	Le pourcentage annuel de revendications particulières acceptées pour la négociation qui sont résolues au moyen d'un accord de règlement négocié	Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique
	Hectares de terres ajoutées à l'assise territoriale des réserves afin de remplir les obligations légales	Affaires individuelles
	Pourcentage de demandes de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens complétées dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant	Résolution des questions des pensionnats
	Nombre de revendications de litige réglées	

Responsabilité principale : Développement communautaire et régional		
Soutenir les efforts des collectivités autochtones et du Nord concernant le développement économique durable, l'alimentation durable, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'environnement. Ceci comprend : les investissements dans l'entrepreneuriat et les entreprises autochtones et du Nord; la gestion des terres et le développement des ressources; le développement de l'énergie propre et l'adaptation aux changements climatiques; l'assainissement des sites contaminés; ainsi que la protection des écosystèmes de l'Arctique et l'avancement des sciences et technologies du Nord (de l'Arctique).		
Résultats ministériels	Indicateurs	Inventaire des programmes
Les populations autochtones font progresser leur développement d'affaires et croissance économique	% de collectivités des Premières Nations dont les revenus non gouvernementaux représentent 25% ou plus des revenus totaux	Entreprenariat et développement des entreprises autochtones Capacité de développement économique et disponibilité Gestion des terres, des ressources naturelles et de l'environnement
	Nombre d'entreprises autochtones créées ou agrandies	
	% de croissance des contrats d'approvisionnement fédéraux mis de côté pour les entreprises autochtones	
Les collectivités autochtones et du Nord renforcent leur capacité à s'adapter aux changements de l'environnement	% d'évaluations de l'impact sur le changement climatique qui identifient des mesures d'adaptation	Adaptation aux changements climatiques et énergie propre
	Le taux de croissance annuel des prix alimentaires dans les collectivités isolées du Nord par rapport au taux de croissance national	
Les terres et les ressources dans les collectivités autochtones et le Nord sont gérées de façon durable	% de sites contaminés situés dans des réserves présentant un danger imminent pour la santé et la sécurité publiques, où des activités de nettoyage ou de confinement ont lieu en vue de réduire les risques	Politique stratégique et scientifique du Nord Cadres réglementaires et législatifs du Nord Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique Sites contaminés dans le Nord Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique Nutrition Nord Canada
	% de sites contaminés dans le Nord qui posent un danger imminent pour la santé et la sécurité du public et de l'environnement faisant l'objet d'une gestion active	
	% de Premières Nations disposant de plans d'aménagement des terres de réserve	
	% de collectivités des Premières Nations comptant un gestionnaire des terres agréé	
	% de collectivités des Premières Nations, des Inuit et du Nord qui dépendent du diesel	
	% de collectivités des Premières Nations, des Inuit et du Nord qui mettent en œuvre des projets qui réduisent la dépendance au diesel	
	% de collectivités des Premières Nations ayant un système adéquat de gestion des déchets solides	

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes de RCAANC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les [tableaux de renseignements supplémentaires](#) ci-dessous sont accessibles sur le site web de RCAANC.

- [Stratégie ministérielle de développement durable](#)
- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus](#)
- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars](#)
- [Initiative horizontale : Nutrition Nord Canada](#)
- [Analyse comparative entre les sexes](#)
- [Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État](#)

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xxi}. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, Tour Nord

Gatineau (Québec)

Internet : <https://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord.html>

Courriel : aadnc.webmestre-webmaster.aandc@canada.ca

Renseignements – public

Tél. (sans frais) : 1-800-567-9604

ATS (sans frais) : 1-866-553-0554

Courriel : aadnc.infopubs.aandc@canada.ca

Bibliothèque

Tél. : 819-997-0811

Courriel : aadnc.reference.aandc@canada.ca

Renseignements – médias

Tél. : 819-953-1160

Courriel : aadnc.publicaffairsteam.aandc@canada.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des services sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que l'analyse ne se limite pas au sexe ou au genre. L'identité de chacun est déterminée par de multiples facteurs qui se recoupent; l'ACS+ tient compte de ces facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

évaluation (evaluation)

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priority)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2019-2020, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

profil de l'information sur le rendement (Performance Information Profile)

Document présentant les renseignements relatifs au rendement pour chaque programme faisant partie du Répertoire des programmes.

programme (Program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (Program Inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i Appels à l'action, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1524494530110/1524494579700>
- ii Commission de vérité et réconciliation du Canada, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1450124405592/1529106060525>
- iii Programme d'aide financière aux participants du Nord, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1545150205116/1545150241463>
- iv Nutrition Nord Canada, <https://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1415385762263/1415385790537>
- v Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien.html>
- vi Rapport de 2016 sur le Processus de mobilisation multilatérale en vue d'améliorer et d'accélérer la négociation des traités en Colombie-Britannique, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1465231252132/1465231337340>
- vii Les parties principales de traité signent l'Accord sur la transformation de la négociation des traités en Colombie-Britannique, <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord/nouvelles/2018/11/les-parties-principales-de-traite-signent-laccord-sur-la-transformation-de-la-negociation-des-traites-en-colombie-britannique.html>
- viii *Loi sur la gestion financière des premières nations* (L.C. 2005, ch. 9), <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.67/>
- ix Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens, <http://www.iap-pei.ca/about-fra.php>
- x Infobase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xi Initiative de développement économique communautaire, <https://fcm.ca/fr/programmes/collaboration-premieres-nations-municipalites/initiative-de-developpement>
- xii Stratégie de développement économique des Métis, <http://www.metisnation.ca/index.php/news/toward-a-metis-economic-development-strategy>
- xiii Stratégie d'approvisionnement pour les entreprises autochtones, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100032802/1100100032803>
- xiv Programme des sites contaminés du Nord, <http://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100035301/1537371472183>
- xv Processus d'examen environnemental, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1345141628060/1345141658639>
- xvi Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1399400428303/1399400494019>
- xvii Budget principal des dépenses 2019-2020, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- xviii État des résultats condensé prospectif, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100010105/1100100010106>
- xix *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, L.R.C. (1985), ch. I-6, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-6/page-1.html>
- xx Site Web de RCAANC, <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html>
- xxi Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>